

Département de la SOMME  
Arrondissement de PERONNE  
Canton de PERONNE

Commune de BERNES

Tél. Fax répondeur mairie  
03 22 86 69 17

**CONSEIL MUNICIPAL;**  
**SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2016**  
**19h 00mn**

**Etaient présents :** M. TRUJILLO, Maire,  
Mmes JAMINON, LEGER, MACEL, M. DEMAY, LAVALARD, LOTELLIER,  
PREVOT

**Absents et excusés :** Mmes DEWILDE, BORRUECO, M. ROUGRAFF

### **DÉMISSION D'UN CONSEILLER:**

Monsieur le Maire présente le courrier d'un membre du Conseil Municipal présentant sa démission de membre de l'Assemblée Communale.

### **SITUATION D'UN AGENT COMMUNAL :**

Le congé de grave maladie de M. LEMAITRE Philippe ayant expiré au 13 août 2016, la commune se voit dans l'obligation de licencier M. LEMAITRE. Une indemnité de licenciement devra lui être versée.

### **TRAVAUX-ECOLE :**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'engagement de travaux de construction d'une salle de prise de repas dans l'enceinte des locaux scolaires. Ceux-ci seront réalisés avant la fin du mois d'octobre 2016.

Ces travaux seront passés en régie afin de pouvoir récupérer la TVA durant l'exercice 2017. Une délibération se rapportant à ces travaux en régie sera alors prise afin d'en mentionner le détail.

### **AMÉNAGEMENT FONCIER :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,  
**DONNE SON ACCORD** pour organiser un aménagement foncier sur le territoire de la commune de BERNES.

Cet accord est conditionné :

- Pas de travaux connexes (pas de créations de chemins à la charge de la commune)
- Pas de destructions de chemins existants, bois et talus,
- Aucun impact financier pour la commune

### **RECRUTEMENT D'UN SECRÉTAIRE DE MAIRIE :**

Le Maire expose :

Le contrat de Melle DROCOURT étant arrivé à son terme et l'intéressée n'ayant pas souhaité le voir renouveler, le Conseil Municipal doit recruter un nouveau secrétaire

de mairie.

Il est ainsi envisagé d'embaucher M. GROCKOWIAK Henri sur la base de 5 heures par semaine à dater du 01<sup>er</sup> septembre 2016.

### **TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES :**

A la demande l'agent administratif, le Conseil Municipal doit établir une délibération qui fixe les tarifs de location de la Salle des Fêtes.

Les valeurs suivantes sont ainsi arrêtées :

Coût pour les habitants du village : il est fixé à 120€ (cent vingt euros) pour un week-end et 80€ (quatre-vingts euros) pour une journée.

Coût pour les personnes résidant à l'extérieur : la somme à payer sera de 200€ (deux cents euros) pour un week-end et 130€ (cent trente euros) pour une journée.

La location des couverts est fixée à 0,50€ (cinquante centimes) le couvert (assiettes, verres, couverts, tasses, plats,...).

La consommation d'électricité sera facturée au tarif de 0,25€ le kWh/h.

### **PARTICIPATION AUX CENTRES DE LOISIRS :**

Le Conseil Municipal fixe à 50% la participation de la commune aux centres de loisirs de ROISEL et TINCOURT-BOUCLY.

### **DÉGRÈVEMENT DE LA PART COMMUNALE DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES EN FAVEUR DES JEUNES AGRICULTEURS :**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

**De ne pas adopter le dégrèvement de 50% de la part communale sur la taxe foncière pour les jeunes agriculteurs à compter de 2017.**

Cette délibération a été votée à la majorité des présents.

### **JOURNÉES DU PATRIMOINE :**

Les « Journées du Patrimoine » se tiendront le 17 septembre 2016. A cette occasion, l'église sera ouverte au public de 15h à 18h.

La commune s'associe aux communes de CARTIGNY et MOISLAINS pour cet évènement.

La séance a été levée à 20 heures 45.

Pour extrait conforme;

Le Maire.

M. Jean TRUJILLO